

COMPTE-RENDU DU COMITE DE QUARTIER SEINE

Le 5 octobre 2017

L'ordre du jour était le suivant :

- Compte-rendu des actions menées
- Réforme du stationnement à partir du 1^{er} janvier 2018
- Débat sur les nouveaux aménagements pour le quartier en 2018
- Questions diverses

Le 18 juin 2017, Monsieur Robin REDA a été élu Député de la 7^{ème} circonscription de l'Essonne. Conformément à la loi sur le non-cumul des mandats et à l'occasion d'un Conseil Municipal extraordinaire, le 4 juillet 2017, Robin REDA a démissionné de ses fonctions et Monsieur Michel PERRIMOND a été élu Maire de Juvisy-sur-Orge.

Lors de ce Conseil Municipal, Monsieur Jean-Louis RIONDET, alors conseiller délégué à la démocratie participative et à l'initiative citoyenne, a été élu Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse.

C'est désormais Robin REDA, conseiller municipal, qui est chargé d'animer les conseils de quartiers avec le Maire et les élus.

Compte-rendu des actions menées

- Square enfants Lucie AUBRAC : En cours
- Esplanade Tomi UNGERRER : Mobilier complémentaire commandé du type jardin mobile (emprise 4m x 3,50m).
- Aménagement du quai GAMBETTA : 2^{ème} tranche en cours fin mi-novembre 2017.
- Elagage Parc de Seine : réalisé, une nouvelle intervention avant fin 2017.
- Parking MONTTESSUY : réalisé
- DAB de la Poste : En fonctionnement
- Place PMR : réalisée angle rue de Seine et rue de MONTTESSUY.
- Aménagement du massif rue de Châtillon : réalisé.
- Parking DANAUX : barrières ou attente réaménagement de la gare routière.
- Circulation des Poids Lourds : courrier envoyé à madame la Préfète au mois de juin, proposition de mettre en place une caméra de vidéo verbalisation aux frais de la commune.

Réforme du stationnement à partir du 1^{er} janvier 2018

Aujourd'hui la verbalisation du stationnement est liée à l'exercice d'un pouvoir de police et le non-paiement immédiat de tout ou partie du droit de stationnement constitue une infraction pénale (contravention de première classe) sanctionnée par une amende de 17€.

La législation en matière de réglementation de stationnement changera au mois de janvier 2018 et prévoit la décentralisation et la dépénalisation du stationnement payant sur la voie publique.

Les communes ont jusqu'au 1^{er} janvier 2018 pour se conformer à ces nouvelles dispositions. Il revient alors au Conseil Municipal de :

- Déterminer les zones payantes, les zones bleues et les zones gratuites
- Fixer les tarifs des horodateurs en zones payantes
- Fixer le montant du forfait (ex-amende) encouru en cas de non-paiement à l'horodateur ou de dépassement de la durée autorisée de stationnement.

Fonctionnement des comités de quartier et débat sur les nouveaux aménagements pour le quartier en 2018

La ville de Juvisy-sur-Orge a impulsé une démarche de démocratie participative innovante à partir de 2014, par la mise en place de comités de quartier au plus proche des préoccupations des habitants. En 2015, l'interactivité de ces réunions s'est renforcée par la mise en place d'une première mouture de « budgets participatifs ». L'objectif recherché était de sensibiliser les citoyens à la gestion communale, de faire des choix partagés autour de priorités d'investissements et d'améliorer constamment le lien entre l'élu et l'habitant.

Chaque comité est présidé par le Maire, l'élu en charge de l'animation des comités de quartier, les représentants d'habitants (entre 4 et 6 selon les quartiers) et les représentants des associations de quartier (uniquement pour Seine et Plateau).

Jusqu'à aujourd'hui, le Conseil Municipal attribuait une enveloppe de 40 000€ par quartier lors du vote du budget primitif. En avril/juin, chaque comité de quartier débattait en réunion publique de projets d'investissements de proximité compris dans l'enveloppe votée. Enfin, entre septembre et décembre, la municipalité décidait du projet à réaliser avec les représentants des habitants après vérification de la faisabilité par les services et enclenchait alors sa réalisation.

L'objectif pour les trois prochaines années est d'inverser le processus pour que le Conseil municipal valide *in fine* par le vote du budget les projets proposés par les habitants par quartier.

Les habitants continuent de débattre en réunion publique des comités de quartier des priorités d'investissements de proximité. Les représentants des habitants ou les associations de quartier peuvent remettre un projet d'investissement de

proximité, détaillant alors les objectifs et un budget prévisionnel. L'administration évalue ensuite la faisabilité technique et financière de chaque projet.

Les projets validés par la municipalité sont ensuite soumis au vote des habitants. Une fois le projet choisi, celui-ci fait l'objet d'une inscription au budget d'investissement voté par le Conseil Municipal au titre de la « démocratie participative » et l'administration met en œuvre sa réalisation.

Toutes les personnes qui souhaitent soumettre un projet peuvent remplir la fiche projet, jointe au compte-rendu, et la renvoyer au Cabinet du Maire, 6 rue Piver, Juvisy.

Questions diverses :

Les habitants ont interpellé le Maire et les élus sur les points suivants :

- La circulation des poids lourds sur le Quai Gambetta

Réponse de la Ville : la Ville rappelle qu'un courrier a été adressé à Madame la Préfète à ce sujet, sans réponse à ce jour. Il est aussi indiqué qu'un radar fixe ne peut pas être installé, en revanche, la Police Municipale prévoit d'installer un radar mobile et de lancer une campagne de verbalisation.

- Les massifs et les arbres ne sont pas toujours bien entretenus dans le square de Seine.

Réponse de la Ville : Les tontes et l'entretien des massifs sont fait régulièrement mais il est vrai que l'égouttage des arbres du square pose problème. Les branches des arbres repoussent très vite. Par ailleurs, ces arbres ne sont pas nécessairement adaptés au lieu. Il peut être envisagé un changement d'espèce.

- Attroupements et trafics réguliers au 53 rue Monttessuy

Réponse de la Ville : Les attroupements et les trafics sont alimentés par un appartement qui a été identifié. De nombreuses interpellations ont déjà été faites. La coopération entre Police Municipale et Police Nationale devrait permettre d'éradiquer ces phénomènes.

- La rue George Sand n'est plus une impasse, serait-il possible d'y installer une nouvelle plaque de rue et une signalisation ?

Réponse de la Ville : Pas de problème. Il ne faut pas hésiter à signaler ces constats à Juvisy Proximité pour que le nécessaire soit fait par les services techniques de la Ville.

- Tous les magasins de la rue Monttessuy sont indiqués soit au 30 soit au 32, il faudrait envisager une nouvelle numérotation.

Réponse de la Ville : Les démarches doivent être faites par les commerçants auprès de la copropriété et auprès de la Poste.

- Quel avenir pour la rue de Draveil ?

Réponse de la Ville : la municipalité envisage de lancer un diagnostic en marchant d'ici la fin de l'année pour repérer ce qui peut être amélioré, remplacer voir réparer à court terme. Ensuite, il s'agira de repenser la rue dans son ensemble avec les outils mis à disposition dans le nouveau plan local d'urbanisme.

- Les habitants ont dénoncé le démarchage agressif de SFR et se demandent si Orange ne peut pas venir commercialiser la fibre à Juvisy.

Réponse de la Ville : Les pratiques de SFR ont déjà été signalées cet été par le Maire et par le Député à la direction de SFR. Pour rappel, la Ville ne peut favoriser d'opérateur notamment s'agissant de la commercialisation de contrats, en revanche, elle peut laisser les opérateurs qui le souhaitent informer les habitants de leurs propositions.

- Qu'en est-il de la commercialisation des locaux vacants situés dans la ZAC des Bords de Seine ?

Réponse de la Ville : Depuis le dernier comité de pilotage avec le cabinet chargé de la mission, la Ville n'a eu aucune nouvelle. En revanche, la municipalité est sollicitée par de nombreux services qui souhaitent s'y installer. Les projets sont en cours d'examen.

- Qu'en est-il des travaux de la gare routière près du parking Danaux ?

Réponse de la Ville : Les travaux de la Gare prévoit la rénovation de la gare routière : réaménagement du bas de pont et du passage souterrain.